

## **Autres charges**



## Table des matières

<b>1</b>	<b>Évolution 2013 à 2015.....</b>	<b>5</b>
<b>2</b>	<b>Achats de services de transport .....</b>	<b>5</b>
2.1	CRT.....	6
2.2	RTA.....	6
2.3	ÉLL .....	7
2.4	SCHM .....	7
<b>3</b>	<b>Achats d'électricité.....</b>	<b>7</b>
<b>4</b>	<b>Amortissement.....</b>	<b>8</b>
4.1	Immobilisations corporelles en exploitation .....	8
4.2	Retraits d'actifs .....	9
<b>5</b>	<b>Taxes.....</b>	<b>10</b>
<b>6</b>	<b>Autres revenus de facturation interne .....</b>	<b>10</b>

### Liste des tableaux

Tableau 1	Autres charges (M\$) .....	5
Tableau 2	Achats de services de transport (M\$) .....	5
Tableau 3	Tarifs de services de transport de CRT .....	6
Tableau 4	Achats d'électricité (M\$).....	8
Tableau 5	Amortissement (M\$) .....	8
Tableau 6	Retraits d'actifs et mises en service (M\$) .....	9
Tableau 7	Taxes (M\$).....	10
Tableau 8	Autres revenus de facturation interne (M\$).....	11



## 1 Évolution 2013 à 2015

1 Le tableau 1 présente l'évolution des autres charges pour les années 2013 à 2015.

**Tableau 1  
Autres charges (M\$)**

	<b>Année historique 2013</b>	<b>Année de base 2014</b>	<b>Année témoin 2015</b>
<b>Achats de services de transport</b>	17,7	19,4	19,5
<b>Achats d'électricité</b>	14,2	13,6	13,4
<b>Amortissement</b>	<b>964,5</b>	<b>1 063,0</b>	<b>1 079,0</b>
Immobilisations corporelles en exploitation	882,6	950,6	983,2
Autres	81,9	112,4	95,8
<b>Taxes</b>	<b>91,9</b>	<b>91,7</b>	<b>98,8</b>
Services publics	76,7	78,6	84,6
Municipales et scolaires	15,2	13,1	14,2
<b>Autres revenus de facturation interne</b>	<b>(39,5)</b>	<b>(44,1)</b>	<b>(45,7)</b>
<b>Total</b>	<b>1 048,8</b>	<b>1 143,6</b>	<b>1 165,0</b>

2 Les principales caractéristiques et l'analyse de l'évolution de ces charges sont présentées  
3 dans les sections suivantes.

## 2 Achats de services de transport

4 Le tableau 2 présente l'évolution des achats de services de transport pour les années 2013  
5 à 2015.

**Tableau 2  
Achats de services de transport (M\$)**

<b>Services de transport</b>	<b>Année historique 2013</b>	<b>Année de base 2014</b>	<b>Année témoin 2015</b>
CRT	5,5	5,7	5,7
RTA	10,1	11,4	11,4
ÉLL	1,1	1,3	1,3
SCHM	0,9	0,9	1,0
Autres	0,1	0,1	0,1
<b>Total</b>	<b>17,7</b>	<b>19,4</b>	<b>19,5</b>

## 2.1 CRT

1 La projection des achats de service de transport sur le réseau de la Société de transmission  
2 électrique de Cedars Rapids limitée (« CRT ») est de 5,7 M\$ pour l'année 2015.

3 Le Transporteur commercialise la capacité de transport de CRT et, pour ce faire, achète  
4 toute la capacité de 325 MW en réception et en livraison de CRT, soit 650 MW au total.

5 Les tarifs de CRT pour l'année 2014 tiennent compte du coût moyen pondéré du capital  
6 (« CMPC ») autorisé par la Régie pour le Transporteur dans la décision D-2014-049  
7 (dossier R-3823-2012).

8 Les tarifs de CRT pour l'année 2015 tiennent compte du CMPC de la présente demande.

9 Ces tarifs seront provisoires jusqu'à ce que la Régie rende la décision sur le CMPC.

10 À titre informatif, le tableau 3 présente les tarifs applicables de CRT pour l'année 2014 ainsi  
11 que les estimations pour l'année 2015.

**Tableau 3**  
**Tarifs de services de transport de CRT**

Tarifs et période d'application			À compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2014	À compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2015
Annuel	ferme	\$/kW/an	8,60	8,56
Mensuel	ferme	\$/kW/mois	0,72	0,71
Mensuel	non ferme	\$/kW/mois	0,72	0,71
Hebdomadaire	ferme	\$/kW/semaine	0,17	0,16
Hebdomadaire	non ferme	\$/kW/semaine	0,17	0,16
Quotidien	ferme	\$/kW/jour	0,03	0,03
Quotidien	non ferme	\$/kW/jour	0,02	0,02
Horaire	non ferme	\$/MW/heure	0,98	0,98

12 Afin d'établir le coût facturé à un client du service de transport, CRT tient compte du tarif  
13 pour le service utilisé, de la capacité réservée par le client et du taux de pertes de 1,6 %.  
14 Ainsi, dans le cas du Transporteur, la facture estimée de l'année 2015 pour une réservation  
15 de 650 MW est de 5,7 M\$ (8,56 \$/kW/an x 650 MW / 1 000 x 1,016).

## 2.2 RTA

16 La projection des achats de service de transport est de 11,4 M\$ pour les années 2014 et  
17 2015 sur le réseau de Rio Tinto Alcan Inc. (« RTA »), afin d'alimenter des charges du  
18 Distributeur dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

19 Ce service est payé à RTA en fonction d'un contrat de service de transport d'électricité et,  
20 pour certaines de ces charges, selon un contrat de location pour deux lignes de RTA.

21 Le contrat de location de lignes ayant pris fin le 31 décembre 2008, un contrat de location  
22 temporaire renouvelable sur une base mensuelle a été reconduit aux mêmes conditions.

1 Sous réserve de la conclusion d'une nouvelle entente, le Transporteur prévoit que le coût de  
2 location sera de 1,3 M \$ pour les années 2014 et 2015.

3 **Quant au contrat de service de transport d'électricité, échu depuis le 31 décembre 2006, les**  
4 **parties ont déposé le nouveau contrat à la Régie pour approbation (dossier R-3892-2014),**  
5 **dont l'application sera rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2007. Le Transporteur estime un coût de**  
6 **service de transport de 10,1 M\$ pour les années 2014 et 2015.**

### **2.3 ÉLL**

7 La projection des achats de service de transport sur le réseau d'Énergie La Lièvre s.e.c.  
8 (« ÉLL »), incluant un service de support de tension dynamique, est de 1,3 M\$ pour les  
9 années 2014 et 2015 respectivement.

10 Un contrat de service de transport d'électricité a été conclu avec ÉLL, afin d'alimenter l'usine  
11 de Papier Masson Ltée située à Gatineau (secteur Masson-Angers). Ce contrat, d'une durée  
12 initiale de cinq ans, a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2009. La Régie a approuvé ce contrat dans la  
13 décision D-2010-087 (dossier R-3636-2007). Le Transporteur a renouvelé ce contrat pour  
14 une durée additionnelle de cinq ans débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

### **2.4 SCHM**

15 La projection des achats de service de transport sur le réseau de la Société en commandite  
16 Hydroélectrique Manicouagan (la « SCHM ») est de 0,9 M\$ et de 1,0 M\$ pour les années  
17 2014 et 2015 respectivement.

18 Un contrat de service de transport a été conclu avec la SCHM, afin d'alimenter les clients de  
19 la charge locale du Distributeur situés à l'intérieur du périmètre de ce réseau. Ce contrat,  
20 d'une durée initiale de six ans, a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2010. La Régie a approuvé ce contrat  
21 dans les décisions D-2013-026 et D-2013-026R (dossier R-3829-2012).

## **3 Achats d'électricité**

22 Depuis l'année 2004, le Distributeur facture aux autres unités d'Hydro-Québec leur usage  
23 interne d'électricité sur la base de la consommation réelle mesurée à l'aide de compteurs et  
24 des tarifs en vigueur selon les Tarifs et conditions du Distributeur.

25 Le tableau 4 présente l'évolution des achats d'électricité pour les années 2013 à 2015.

**Tableau 4  
Achats d'électricité (M\$)**

<b>Tarifs</b>	<b>Année historique 2013</b>	<b>Année de base 2014</b>	<b>Année témoin 2015</b>
G1 et M	5,3	5,1	5,1
L	2,1	2,1	2,0
T3	6,5	6,3	6,2
Facturation indirecte	0,3	0,1	0,1
<b>Total</b>	<b>14,2</b>	<b>13,6</b>	<b>13,4</b>

**4 Amortissement**

- 1 Le tableau 5 présente l'évolution de la charge d'amortissement pour les années 2013  
2 à 2015.

**Tableau 5  
Amortissement (M\$)**

<b>Composantes</b>	<b>Année historique 2013</b>	<b>Année de base 2014</b>	<b>Année témoin 2015</b>
Immobilisations corporelles en exploitation	882,6	950,6	983,2
Actifs incorporels	30,0	39,2	43,6
Actifs réglementaires	1,0	1,0	1,0
Retraits d'actifs	49,4	70,0	55,0
Radiation de projets	6,3	10,0	10,0
Frais reportés	(4,8)	(7,8)	(13,8)
<b>Total</b>	<b>964,5</b>	<b>1 063,0</b>	<b>1 079,0</b>

- 3 Au cours de cette période, cette charge s'est accrue de 114,5 M\$ (11,9 %) découlant  
4 principalement de l'amortissement des projets nouvellement mis en service.

**4.1 Immobilisations corporelles en exploitation**

- 5 La hausse de 100,6 M\$ de l'amortissement des immobilisations corporelles en exploitation  
6 entre les années 2013 et 2015 s'explique par les éléments suivants :

- 7 • Une hausse de 19,3 M\$ est attribuable aux incidences liées à la charge  
8 supplémentaire d'amortissement découlant des travaux de mise en conformité du  
9 registre des immobilisations du Transporteur. En effet, dans le cadre de son exercice  
10 de corroboration et de mise en conformité, le Transporteur effectue en 2014 des  
11 scissions, fusions et reclassements de coûts afin de répartir les diverses composantes

- 1 des onduleurs redresseurs des postes Châteauguay, Nicolet et Radisson sur plusieurs  
2 catégories ayant des durées d'utilité différentes ;
- 3 • Le solde de 81,3 M\$ découle principalement de mises en service réalisées au cours  
4 de l'année 2013 et prévues en 2014 et 2015.

#### 4.2 Retraits d'actifs

- 5 Conformément à la décision D-2009-015, le Transporteur présente au tableau 6 l'historique  
6 des retraits d'actifs des cinq dernières années ainsi que les prévisions pour les années 2014  
7 et 2015.

**Tableau 6**  
**Retraits d'actifs et mises en service (M\$)**

	Années historiques					Année de base 2014	Année témoin 2015
	2009	2010	2011	2012	2013		
Retraits de nature courante	46,7	26,3	56,1	45,2	45,4	60,0	45,0
Autres retraits	2,5	6,3	33,1	21,0	4,0	10,0	10,0
<b>Retraits totaux</b>	<b>49,2</b>	<b>32,6</b>	<b>89,2</b>	<b>66,2</b>	<b>49,4</b>	<b>70,0</b>	<b>55,0</b>
<b>Mises en service ne générant pas de de revenus additionnels</b>	<b>721,6</b>	<b>764,6</b>	<b>801,8</b>	<b>668,6</b>	<b>747,8</b>	<b>1 075,2</b>	<b>725,3</b>
<b>Mises en service générant des revenus additionnels</b>	<b>718,4</b>	<b>388,1</b>	<b>459,8</b>	<b>373,0</b>	<b>653,5</b>	<b>1 232,2</b>	<b>375,0</b>
<b>Total</b>	<b>1 440,0</b>	<b>1 152,6</b>	<b>1 261,7</b>	<b>1 041,6</b>	<b>1 401,3</b>	<b>2 307,4</b>	<b>1 100,3</b>
Retraits de nature courante - Pérennité / mises en service ne générant pas de revenus additionnels	N/D	N/D	N/D	6,4%	5,8%	N/D	6,1%
Retraits de nature courante - Croissance / mises en service générant des revenus additionnels	N/D	N/D	N/D	0,7%	0,2%	N/D	0,4%

Note : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des montants en raison des arrondis.

#### 8 **Retraits de nature courante**

- 9 Depuis le dossier tarifaire R-3738-2010, le Transporteur établissait sa projection des retraits  
10 de nature courante sur la base d'un ratio moyen des retraits de nature courante sur le total  
11 des mises en service.

- 12 Pour l'année de base 2014, le Transporteur a établi sa projection des retraits à 60 M\$ et non  
13 à 80 M\$ comme attendu par l'application de cette méthodologie considérant le fait que ce  
14 sont les projets de pérennité qui produisent un volume important de retraits à effectuer et  
15 qu'une part significative de la hausse des mises en service projetées en 2014 par rapport à  
16 2013 provient de projets de croissance.

- 17 Dans sa décision D-2014-035<sup>1</sup>, la Régie demande au Transporteur de présenter une  
18 proposition d'ajustement du ratio moyen retraits de nature courante sur le total des mises en  
19 service afin d'inclure la distinction entre les catégories d'investissements, dont la catégorie  
20 « Croissance des besoins ».

<sup>1</sup> Paragraphe 368.

1 Comme précisé en réponse à la question 33.1 de la demande de renseignements n°1 de la  
2 FCEI<sup>2</sup>, le Transporteur ne dispose pas de données sur les retraits d'actifs projet par projet.

3 Toutefois, le Transporteur a tenté d'identifier, pour les années 2012 et 2013, les projets de  
4 la catégorie « Croissance des besoins » pour lesquels des retraits ont été effectués. Il a  
5 ainsi pu faire, pour ces années, une distinction entre les retraits de nature courante  
6 engendrés par des projets des deux catégories et a obtenu un ratio moyen de 0,4 % pour  
7 les projets de la catégorie « Croissance des besoins » et de 6,1 % pour les projets de  
8 pérennité.

9 Dans ce contexte, le Transporteur établit son niveau de retraits de nature courante pour  
10 l'année témoin projetée 2015 à 45 M\$ en se basant sur les ratios moyens historiques des  
11 années 2012 et 2013 pour les deux catégories précitées.

## 12 ***Autres retraits***

13 Le Transporteur poursuit ses travaux de mise en conformité et corroboration pour les actifs  
14 d'automatismes, de télécommunications, d'appareillage électrique, de compensateurs et  
15 compte réaliser des retraits associés à ses travaux pour un montant de 10 M\$ pour l'année  
16 témoin projetée 2015.

## 5 **Taxes**

17 Le tableau 7 présente l'évolution des taxes attribuées au Transporteur pour les années 2013  
18 à 2015.

**Tableau 7  
Taxes (M\$)**

<b>Composantes</b>	<b>Année historique 2013</b>	<b>Année de base 2014</b>	<b>Année témoin 2015</b>
Services publics	76,7	78,6	84,6
Municipales et scolaires	15,2	13,1	14,2
<b>Total</b>	<b>91,9</b>	<b>91,7</b>	<b>98,8</b>

19 On constate une légère croissance de la taxe sur les services publics. Cette croissance est  
20 attribuable aux mises en service des nouvelles immobilisations du Transporteur.

## 6 **Autres revenus de facturation interne**

21 Cette rubrique représente les revenus de facturation interne reliés à la facturation à coût  
22 complet de la portion de ses actifs de télécommunications utilisée par d'autres clients.

---

<sup>2</sup> Dossier R-3823-2012, HQT-14, Document 5, page 54.

- 1 Le tableau 8 présente le détail de cette facturation interne, laquelle est relativement stable
- 2 au cours de la période 2013 à 2015.

**Tableau 8**  
**Autres revenus de facturation interne (M\$)**

<b>Clients</b>	<b>Année historique 2013</b>	<b>Année de base 2014</b>	<b>Année témoin 2015</b>
Groupe Technologie	(26,7)	(28,1)	(28,6)
Hydro-Québec Production	(5,8)	(6,4)	(6,8)
Hydro-Québec Distribution	(1,9)	(2,1)	(2,2)
Hydro-Québec Équipement	(1,6)	(1,5)	(2,3)
<b>Total avant rendement</b>	<b>(36,0)</b>	<b>(38,1)</b>	<b>(39,9)</b>
Rendement sur les actifs	(3,5)	(6,0)	(5,8)
<b>Total après rendement</b>	<b>(39,5)</b>	<b>(44,1)</b>	<b>(45,7)</b>